Deuxième liste. — Femmes du Bureau de bienfaisance qui ont continué à la « Goutte-de-Lait » après les six mois réglementaires : Mmes Vandenberghe, rue des Longues-Haies, cour Perjuy, 5, allaitement maternel ; Tettelin, rue des Arts, 159, allaitement mixte ; Lievrouw, rue Marengo, 13, id. maternel ; Desbonnets, rue Bernard, cour Mayot, 3, id. mixte ; Chantry, rue de Bouvines, cour Fontier, 77, id. maternel ; Lecluyse, rue Membenge, 29, id. maternel ; Defrance, rue Rocroy, 51, id. mixte ; Jardez, rue des Filatures, 11, id. mixte ; Desbarbieux, rue Lafontaine, cour Saint-Clémentin, 6, id. mixte ; Fichelle, rue de Lille, impasse des Arts, 5, id. mixte ; Mangin, rue Malplaquet, cour Facon, 9, id. mixte ; Vreuls, rue de Naples, 96, id. mixte ; Delmotthe, rue Decrème, cour Behague, 6, id. mixte ; Lejeune, rue Delattre, 6, allaitement maternel.

MENTIONS HONORABLES. — *Troisième liste.* — Femmes du Bureau de bienfaisance qui ne sont venues que six mois, mais régulièrement : Meerschaert, rue des Ogiers, cour D'halluin, 15 ; Sainléger, rue de Béthune, 26 ; Nys, rue d'Annin, cour Frémeux, 13 ; Vitte, rue St-Antoine, cour Desfontaines, 26 ; Happe, Grande-Rue, 225 ; Deloy, rue de Soubise, cour Saint-Jean, 20 ; Vannest, rue d'Arcole, cour Joye, 12 ; Groven, rue de la Guinguette, cour Mullier, 8 ; Sturbaut, rue des Longues-Haies, cour Mullier, 1 ; Roessel, rue Louis-Decottignies, 47 ; Régnier, rue de l'Ommelet, cour Dispa, 9 ; Henn, rue de l'Abattoir, 19 ; Vanbellinghen, rue d'Alger prolongée, cour Saint-Eloi, 6 ; Desbonnets, rue Malplaquet, cour Facon, 6 ; Bourgois, rue de l'Arc, impasse Mazagran, 1 ; Danhier, rue du Vieux-Hutin, sentier du Ballon, 42 ; Del, rue de la Brasserie, maisons des Veuves ; Guillemess, rue du Duc, 3 ; Tyrnaert, rue de Denain, deuxième cour Dhalluin, 2.

LES RECETTES DE L'OCTROI EN 1906

Nous sommes heureux de constater que les recettes de l'Octroi ont progressé notablement au cours de l'année qui vient de se terminer. Le produit brut de ce service qui était, en 1905 de 2.423.319 francs 31, est passé, en 1906, à 2.458.651 francs 57. C'est une augmentation de 35.332 fr. 26.

Il y a augmentation dans tous les articles, sauf pour les matériaux autres que les métaux, les fourrages et les boi. Voici, d'ailleurs, le détail :

Boissons. — 936.026 fr. 83 en 1905 et 954.818 fr. 60 en 1906. — *Comestibles :* 620.963 fr. 82 en 1906 et 665.902 fr. 11 en 1906. — *Combustibles :* 222.196 fr. 35 en 1905 et 234.339 fr. 29 en 1906.

Fourrages : 186.846 fr. 94 en 1905 et 186.903 fr. 78 en 1906. — *Bois :* 74.344 fr. 27 en 1905 et 69.132 fr. 04 en 1906. — *Matériaux :* 227.042 fr. 61 en 1905 et 218.800 fr. 91 en 1906. — *Métaux :* 110.291 fr. 91 en 1905 et 123.311 fr. 74 en 1906. — *Objets divers :* 45.608 fr. 58 en 1905 et 46.352 fr. 40 en 1906.

Voici, maintenant, les recettes des différents services annexés à l'Octroi :

Droit d'abri sur les viandes : 130.806 fr. 52 en 1906 et 131.660 fr. 40 en 1906. Augmentation en faveur de 1906 : 874, fr. 86.

Droits de place : 90.703 fr. 80 en 1905 et 92.790 fr. 45 en 1906. Augmentation en faveur de 1905 : 2.086 fr. 65.

Pesage public : 22.061 fr. 10 en 1905 et 22.883 fr. 35 en 1906. Augmentation en faveur de 1906 : 822 fr. 25.

2XE SALLE DE GÉNÉRATEUR EN FEU
rue du Luxembourg
1.500 FRANCS DE DÉGATS

Dans la soirée de lundi les pompiers ont été appelés pour éteindre un incendie qui s'était déclaré dans la salle du générateur de la corderie de Mme veuve Edmond Scamps, rue du Luxembourg, 96. Grâce à l'alarme donnée à temps par un voisin et à la prompte arrivée des pompiers, les dégâts sont relativement restreints.

Vers 8 heures et quart, M. Louis Six, concierge-surveillant des serres de M. Anatole Cordonnier, lesquelles sont contiguës à la corderie, aperçut de la fumée s'échappant par une tabatière et sentit en même temps une forte odeur de brûlé.

Il se hâta de courir à l'habitation pour donner l'alarme. Un employé de la maison M. Carlos Delescluse parcourut aussitôt le long atelier, et parvenu à l'une des extrémités, se rendit compte que le feu s'était déclaré dans la salle du générateur. Un câble mis à sécher y avait pris feu, et déjà une partie de la toiture peu élevée à cet endroit était en flammes. M. Delescluse appela aussitôt les pompiers par téléphone. Ces derniers se trouvaient pour la plupart réunis à leur hôtel, à l'occasion de l'échéance du trimestre. Aussi l'arrivée et l'organisation des secours n'ont-elles pas demandé beaucoup de temps. Une prise d'eau a été établie à l'angle des rues du Luxembourg et Boucher-de-Perthes ; après une deumi-heure d'efforts tout danger fut écarté. Indépendamment du câble qui a été réduit en cendres, la toiture a été fort endommagée sur une superficie de 40 à 50 mètres carrés, ainsi que quelques tuyaux de vapeur et les fils d'éclairage électrique. Les dégâts couverts par une assurance sont évalués à 1.500 francs environ.

UNE DISTRIBUTION EXTRAORDINAIRE DE SECOURS AU BUREAU DE BIENFAISANCE. — La Commission administrative du Bureau de Bienfaisance a tenu hier une séance extraordinaire à la suite de laquelle elle a réuni les représentants de 60 familles assistées à qui M. Damez, receveur, a distribué une somme de 3.000 francs par 50 francs à chaque famille.

M. Cyrille Caquant, vice-président, a prononcé l'allocution suivante :

« Nous avons tenu à vous réunir aujourd'hui et à vous distribuer nous-mêmes les sommes d'argent qui vous ont été allouées et pour vous bien marquer le caractère exceptionnel de cette distribution.

« Ces dons de 50 francs que vous allez recevoir sont des secours tout à fait extraordinaires que les ressources du Bureau de bienfaisance nous permettent de vous donner, mais qui ne nous engagent pas à les renouveler l'an prochain.

« Cependant, si les circonstances le permettent, nous serons heureux de faire, dans l'avenir, de semblables répartitions.

« Si vous êtes des privilégiés parmi les assistés du Bureau de bienfaisance, il faut qu'on sache que notre choix a été guidé par deux considérations principales : la première est celle de l'insuffisance des secours ordinaires dont vos nombreuses familles ne nous permettent pas de mettre quelques sous de côté pour vous procurer certains objets bien nécessaires dans un ménage ; ces étrennes vous permettront de le faire ; la seconde, non moins importante, est de vous encourager à supporter vaillamment ces années difficiles qui vous séparent du temps où les aînés de vos enfants pourront apporter leur petit salaire pour aider aux charges de l'existence.

« Si nous pouvons continuer à faire de semblables distributions, nous nous attacherons particulièrement à récompenser ceux d'entre vous qui s'en montreront dignes par un bon emploi de l'argent et par une bonne conduite de leur ménage. »

Voici les noms des personnes qui ont obtenu le secours de 50 francs :

Mmes veuves Equinet-Lefebvre, Coomans Jean, Degelâtre Jean, Lapauw Ernest, Vanhuysse Charles ;

MM. J.-B. Delhaie, Victor Delesalle, Alphonse Braem, Alfred Boulant, Victor Fichelle, Charles Lobrecht, Joseph Fauvargue, Charles Pruvost, Julien Berthe, Victor Mangin, Richard Samain, Jules Desmarchelier, François Alliterman, Emile Bogaert, Julien Soyez, Henri Moulart, Gustave Vanoverberghe, Jules Beneouart, Gustave Declercq, Julien Caudde, Emile Dubois, Richard Deckmuid, Louis Herwyn, Charles Schalekem, Alexandre-Emile Biterman, Charles Armieux, Pierre Quévrin, J.-B. Gaillet, Etienne Destombes, Edouard Sandras, Emile Delgrange, Léon Seghers, Simon Deboysère, Victor Declercq, Jules Tavernier, Henri Clarisse, Julien Lebrun, Jean Debusschère, Ernest Duprez, Carlos Bachelet, Félix Rousseau, Achille Jardez, Achille Villers, Léon Desbarbieux, Louis Desseyn, Alfred Leclercq, Arthur Renier, Louis Monbel, Gustave Beuque, Paul Vandenberge, Florimond Doyen, Arthur Corman, Désiré Delbarre, Isidore Vanleynseele, Joseph Dujardin.

LE CHOMAGE DU JOUR DE L'AN. — A la Mairie. — A l'occasion de la nouvelle année, les bureaux de la Mairie seront fermés aujourd'hui mardi 1er janvier et demain mercredi. Toutefois le bureau de l'état-civil sera ouvert mardi jusqu'à midi et demain mercredi jusqu'à quatre heures de l'après-midi.

Crèches municipales et établissement de bains de la rue de Rome. — Ces établissements seront fermés aujourd'hui mardi 1er janvier.

NOMINATIONS DANS LA POLICE. — Sont nommés, à la date du 1er janvier :

Brigadiers de 2e classe. — MM. Leruste Louis, Lorthiois Jules.

Brigadiers de 3e classe. — MM. Delbart Henri, Daudrumes Cajetan, Bourgeois Louis.

Sous-brigadiers. — MM. Delbarre Adolphe, Patin Louis.

Agents hors classe. — MM. Bosman Gustave, Doyen Florimond.

Agents de 1re classe. — MM. Dugardin Paul, Lecomte Emile, Petit Gustave, Lievrouw Ivo, Dellecourt Charles, Hus Emile, Lecufier Edouard, Bauduin François.

Agents de 2e classe. — MM. Collier Nicolas, Glorieux Adolphe, Kindt Alfred, Corman Arthur, Mercier Richard, Rancelot Henri, Marlenne Polycarpe, Frices Jacques, Masquélier Jules, Dhallflin Henri, Devegle Jules, Deroune Julien, Malaquin Emile, Herkenrath Anatole, Stadler Charles, Lhermitte Alexandre.

Agent hors-classe. — M. Gautier Marcelin.

Agents de 1re classe. — MM. Paris Achille, Delhaye Charles, Trisil Emile.

Agents de 2e classe. — MM. Gaillet Pierre, Willaumes Camille Doutreligne Arthur.

Agents de 3e classe. — MM. Poissonnier Georges, Capette Eliodore, Delreux Paul, Merlin Gustave, Vandenberge Julien, Dubus Jean-Baptiste.

Service de la sûreté. — Sous-brigadier Chantraine Alphonse.

UN GENDARME ROUBAISIEN DÉCORÉ DE LA MÉDAILLE MILITAIRE. — Ainsi que nous l'avons annoncé hier, l'une des sept médailles militaires accordées par le ministère de la Guerre, à l'occasion de la nouvelle année, aux gendarmes de la 1re légion, a été attribuée à M. Henri Mer, qui fait partie de l'une des brigades à pied casernées à Roubaix.

M. Mer est âgé de 47 ans et compte 26 années de services militaires. Après avoir débuté à Paris comme élève-gendarme dans la mobile, il fut nommé à Bourbourg, puis à Roubaix, où depuis vingt années, il se montra en toutes circonstances un excellent serviteur, et sut s'attirer la sympathie de tous. M. Mer prendra prochainement sa retraite.

NOS CONCITOYENS. — M. l'abbé Dubrulle, docteur ès-lettres, chapelain de Saint-Louis des Français à Rome, vient de recevoir la médaille d'or au concours d'histoire de la Société des Sciences.

Nous présentons à notre concitoyen nos plus sincères félicitations.

NOUS AVONS le vif regret d'apprendre la mort de Mme Cordonnier-Wibaux, femme de M. Carlos Cordonnier, ancien lieutenant des volontaires de l'Ouest, ancien conseiller prud'homme à Roubaix.

Mme Cordonnier-Wibaux était âgée de 53 ans. Sa mort met en deuil un grand nombre de familles occupant une haute situation dans l'industrie roubaisienne. Elle était la sœur du R. P. Joseph Wibaux, rédemptoriste, de M. Stéphane Wibaux-Grimonprez, de M. Léon Wibaux-Prouvost, de Mme veuve Mertens-Wibaux, de Mme Léon Cordonnier-Wibaux et de Mme Desfontaines-Wibaux.

Nous adressons à M. Carlos Cordonnier et à sa famille, l'expression de notre douloureuse sympathie.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ANCIENS SOUS-OFFICIERS s'est tenue hier soir à cinq heures, au café Lecry, place de la Fosse-aux-Chênes. Autour de M. Hagard, président, avaient pris place MM. Alfred Bayart et Désiré Segard, conseillers *municipaux, vice-présidents* ; M. Louis Hus, secrétaire-trésorier, et les membres du comité. Les sociétaires *étaient fort nombreux.* M. Hus, secrétaire-trésorier, a d'abord donné lecture du procès-verbal de l'Assemblée de septembre qui a été approuvé, puis il a rendu compte de la situation financière du deuxième trimestre.

Après lui, M. Bayart a lu un rapport au nom de la Commission de contrôle. Il ressort de ce document que le nombre des sociétaires est actuellement de 548, dont 238 membres honoraires. Les recettes de l'année se sont élevées à 13.644.59, non compris 40.488 fr. 10 formant le capital au 10 décembre 1905. Les dépenses ont été de 4.407 fr. 80, dont 2.124 fr. d'indemnité de maladie ; 675 fr. de frais funéraires et couronnes et 46 fr. d'honoraires des médecins. Le capital au 15 décembre 1906 est donc de 49.724 fr. 89. Ce chiffre assure une augmentation de 9.236 fr. 79 sur l'an dernier. Il y aurait lieu également d'ajouter à l'actif les subventions accordées par la ville, le département et l'Etat.

La prospérité de la société, conclut le rapporteur est due à la sympathie qu'inspire le dévoué président, ainsi qu'à l'activité et à la somme de travail très élevée du secrétaire-trésorier. (Vifs applaudissements), enfin, à la collaboration entière des membres de la Commission.

M. Jung donne quelques détails sur le concert-bal organisé par la société pour le samedi 2 février prochain. Il est voté, à cet effet, un crédit de 600 francs. M. Hagard prend ensuite la parole. Il refait l'historique de la société depuis sa fondation en amicale en 1894, puis sa transormation en société de secours mutuels en 1901. Il enregistre avec plaisir le chiffre respectable de 50.000 francs que la société a économisé depuis, puis il adresse un pressant appel aux sociétaires pour aider au recrutement qui deviendra de plus en plus difficile, surtout avec la nouvelle loi sur le service militaire. Il profite de cette réunion pour remercier tous ceux qui se dévouent pour aider au développement de la société. Il communique ensuite une circulaire de M. le Préfet du Nord, adressée à MM. les présidents des sociétés de secours mutuels du département, concernant la loi du 14 juillet 1905, sur l'assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables. Il y a lieu pour cette société de nommer un délégué qui sera appelé, le cas échéant, à faire partie des Commissions cantonales, chargées de juger des réclamations en matière d'inscription ou de radiation sur les listes d'assistés. A l'unanimité et sur la proposition du président, M. Désiré Segard est élu délégué de la société. Après l'examen de plusieurs questions d'ordre intérieur et l'admission définitive de nouveaux membres, M. Hagard a levé la séance en adressant ses souhaits de bonne année aux sociétaires et à leurs familles et leur donnant rendez-vous pour le concert-bal du 2 février prochain.

A LA « ROUBAISIENNE ». — La « Roubaisienne a constitué son comité de la façon suivante pour l'année 1907 :

Président d'honneur, MM. Gustave Wattinne ; président honoraire, Georges Pennel ; membre conseiller, Clément Florin ; Président, Lucien Mouraux ; vice-présidents, Charles Weill et Henri Lepaul ; trésorier, Arthur Deerousseaux ; trésorier-adjoint, Jules Piesvaux ; secrétaire, Joseph Lestienne ; secrétaire-adjoint, Alfred Florin ; porte-drapeau, Jules Wardavoir ; chef de gymnastique, Jules Piesvaux ; directeur du cours d'instruction militaire, Lucien Marchand ; moniteur des pupilles, Victor Polidori ; garde-matériel, Jules Parent ; commissaire des fêtes, Emile Draux ; commissaires, Paul Durant, Bruno Dejonghe, Henri Vergin, Léon Hennebicq, Edmond Chestemme, Abélard Tettelin et Louis Debarge ; comissaire de presse, Carlos Roussé.

Le Comité a décidé de faire coïncider le banquet annuel avec l'inauguration du nouveau local qui aura lieu prochainement. Le cours d'instruction militaire commencera la première semaine de janvier.

LA RENTRÉE DES CLASSES A L'INSTITUT TURGOT, (école de commerce et d'industrie, école supérieure, cours supérieurs), aura lieu le jeudi 3 janvier au matin, les cours du mercredi étant reportés au jeudi. Les classes élémentaires rentreront le vendredi 4 au matin.

999 fois sur 1.000 une petite annonce opérera aux meilleures conditions, vos ventes ou vos achats.

SCÈNE DE DÉSORDRE DANS UN BAL. — Une arrestation. — Dimanche vers 9 heures et quart du soir, deux danseurs que divisaient déjà, paraît-il, des motifs d'ordre tout particulier, se prirent de querelle au bal Delgrange, rue des Longues-Haies, pour un motif futile. L'un d'eux, par inadvertance, marcha sur le pied de son rival. Il n'en fallut pas davantage pour que les deux adversaires en vinssent aux mains.

Des amis intervinrent alors mais inutilement pour séparer les combattants. Au moment où la bagarre menaçait de se généraliser et de tourner au tragique les agents Vanmarcke et Dubocquet entrèrent dans la salle de bal et appréhendèrent, pour le mettre à la porte, l'un des antagonistes, Paul Dessauvages, 19 ans, apprêteur rue de l'Ommelet, 60, qui était particulièrement surexcité.

Ce jeune homme essaya de se dégager de l'étreinte des agents en lançant des coups de tous côtés. Un coup de tête atteignit à la figure l'agent Dubocquet, qui ne fut pourtant pas blessé. Une fois dans la rue, Dessauvages s'est laissé emmener sans résistance au dépôt du 3e arrondissement. M. Lache, commissaire, l'a maintenu en état d'arrestation et l'a fait conduire à Lille lundi après-midi. Il sera poursuivi pour rébellion et coups à agents.

POUR ÉTRENNES, vous ne pouvez mieux offrir qu'une machine parlante à disques « ODÉON ». Maison **Serépel,** 138, Grande-Rue, Roubaix.

UN OUVRIER TISSERAND BLESSÉ AU COURS D'UNE RIXE. — Lundi matin, a été admis à l'Hôtel-Dieu, un ouvrier tisserand, M. Auguste Vanderdonck, 46 ans, demeurant rue du Tilleur, 248, à l'estaminet de M. Henri Carré, qui avait été blessé au cours d'une rixe survenue dimanche soir, on ignore dans quelles circonstances. Vanderdonck était en effet en état d'ivresse. Il déclare qu'au cours d'une discussion politique, il a été pris à partie par trois individus, dont l'un d'eux, nommé Henri, l'aurait frappé à la tête avec le couvercle d'un poêle. Renversé sur le sol, il fut ensuite roué de coups ; son ou ses agresseurs se sefrappèrent avec des chaises, dont plusieurs se seraient brisées, sous la violence des coups.

Mais M. Vanderdonck ne peut en dire davantage. Il ne sait par qui il fut blessé, pourquoi ni à quel endroit il fut frappé. Vers 10 heures et demie du soir, un autre locataire de l'estaminet de M. Carré descendant de sa chambre, le rencontra dans la cour de la maison, ayant la tête ensanglantée. Il portait notamment une plaie contuse au cuir chevelu, de multiples contusions sur le corps et se plaignait de douleurs dans les reins. Conduit dans l'estaminet, il y reçut les premiers soins de la cabaretière, et fut examiné lundi matin par M. le docteur Butruille qui l'a fait admettre à l'Hôtel-Dieu, bien que ses blessures ne présentent aucun caractère de gravité.

Les gens de la maison et les autres locataires déclarent n'avoir été témoins d'aucune altercation dans l'estaminet et n'avoir perçu le moindre bruit de rixe dans la cour. Aucun débris de chaise ni de couvercle ne s'y trouvait du reste. Il est possible, étant donnés ces renseignements que la victime ait été frappée dans la rue ou dans un autre estaminet du quartier et qu'elle se soit ensuite réfugiée chez M. Carré. Vanderdonck n'a pu jusqu'ici porter de plainte à la police.

POUR L'HYGIÈNE — se chauffer avec le poêle Engels. Dépositaire : Paul Liagre. (Voir annonce). 190

NOUS CROYONS UTILE de rappeler que « **L'ÉCLAIR** », agence de distributions située 5 bis, contour Saint-Martin, est complètement réorganisé et que toutes les dispositions ont été prises pour que le public ait toujours pleine et entière satisfaction. 16084d

UN ACTE DE PROBITÉ. — M. Camille Florin, receveur des Tramways, a trouvé, dans sa voiture, entre la Grande-Place et Wattrelos, un porte-monnaie contenant une somme d'argent assez importante. Il s'est empressé de le remettre au voyageur qui l'avait laissé tomber par mégarde.

Mme **LECROART-PRUS,** professeur de piano, 11, rue du Hâvre, a l'honneur de prévenir les intéressés que quoiqu'ayant donné sa démission de professeur au Conservatoire National de Musique elle continuera comme par le passé à donner des leçons particulières. 16903d

ON NOUS INFORME que M. Delpierre-Fourscus à Bruxelles, rue Royale, et à Ostende rue d'Ouest, vient de recevoir le brevet de fournisseur de Monseigneur le duc d'Orléans. 21833d

AVIS AU PUBLIC. — Demandez les **TIMBRES MUTUALISTES** (autorisés par la loi) remboursables en espèces et en marchandises. 16716

ORFÈVRERIE, porcelines et cristaux montés. Mme KESSLER, 24, rue de la Gare, Roubaix. 156

CHEVAL PERDU. — Un cheval a été perdu rue des Villas le ramener contre bonne récompense, rue du Manège, 5, Roubaix. 25615d

ŒUVRE DE LA BOUCHÉE DE PAIN. — Semaine du 24 au 30 décembre 1906 : Nombre de portions distribuées : Grandes personnes, 11.066 ; enfants, 736. Total, 11.792. — Dons : d'une partie de cartes, 0 fr. 50.

ENTERREMENT DU MARDI 1er JANVIER 1907. — M. Amédée Crombet, trois heures, église Saint-Martin, à Croix.

WASQUEHAL

STATISTIQUE RELIGIEUSE. — Les registres paroissiaux accusent, pour l'année 1906 : Au Centre : 90 baptêmes, 40 mariages, 61 décès ; au Calvaire, 54 baptêmes, 13 mariages, 34 décès. L'année dernière : il y eut, dans les deux paroisses réunies : 158 baptêmes, 44 mariages, 86 décès.

LYS

NOUS APPRENONS avec plaisir que la maison PATTIN-DELSINE, tissus en gros à Lys-lez-Lannoy, qui a obtenu l'année dernière une médaille d'or à l'Exposition internationale de Madrid, vient d'obtenir cette année le premier diplôme d'honneur au Premier Salon des Arts et Métiers. Exposition internationale de Paris. Toutes nos félicitations. 16863d

TOUFFLERS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil municipal s'est réuni lundi soir à neuf heures moins le quart, en session extraordinaire, sous la *présidence de M. Paul Bont, maire. Etaient présents :* MM. Dillies, Delcourt, Bayart, Boussemart, Jules Tricoit, Jonville, Delrue, Ponthieu, Brunn et Deroubaix. — Absents : MM. Delreux, Cimetière, Badouez, Sévère Tricoit et Watteau.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Secours aux réservistes nécessiteux. — M. le Maire fait connaître qu'une somme de 27 fr. 75 relevée sur les fonds départementaux, est accordée à la commune.

Crédits divers. — L'assemblée vote divers petits crédits pour travaux d'entretien ou d'amélioration des rues et chemins ruraux et pour le contingent de la commune dans les secours aux enfants assistés.

Soutien de famille. — Avis favorable est donné en faveur d'un jeune soldat sous les drapeaux.

Le chemin mitoyen de Néchin. — Le Conseil ajourne sa décision relativement à la quote-part que la commune aurait à verser dans les frais d'empierrement de cette voie, jusqu'à ce que le service vicinal ait établi le devis des travaux.

L'assistance obligatoire aux vieillards. — Le taux pour les assistés de la commune sera de 10 francs par mois.

Le Conseil décide de faire toucher la première rente par anticipation à ceux qui ne possèdent pas déjà d'une bourse d'assistance, si la nouvelle loi ne fonctionne pas dès le premier trimestre de l'année 1907 ; des acomptes de 10 fr. et 5 fr. leur seront versés le 31 janvier et le 28 février.

Les tramways. — La Compagnie de Roubaix-Tourcoing a informé l'Administration municipale que l'avant-projet du prolongement de la ligne de Lannoy jusqu'à Toufflers est presque achevé.

L'indemnité parlementaire de 6.000 francs. — M. Bont donne lecture d'un très long réquisitoire contre les parlementaires qui ont voté ce supplément à leur traitement. Il félicite M. Henri Delecroix, le député de la 6e circonscription, d'avoir voté contre.

A l'unanimité le Conseil vote un blâme aux parlementaires partisans des 15.000 francs et donne mandat à M. le Maire d'adresser aux présidents des deux Chambres en même temps que le texte de son discours, celui de l'ordre du jour voté par le Conseil.

La séance est levée à dix heures et quart.

SAILLY

FUNÉRAILLES. — Lundi matin à 9 heures 1/2 ont eu lieu au milieu d'une assistance considérable, les funérailles de M. Jules Duvillier, fils de M. Henri Duvillier, cultivateur et conseiller municipal décédé à l'âge de vingt ans.

Une magnifique couronne avait été offerte par le patronage Saint-Joseph de Willems dont le défunt était le secrétaire. La plupart des sociétaires assistaient au cortège.

CYSOING

L'ETAT-CIVIL a enregistré pendant l'année 1906 : Décès, 57 ; naissances, 57 ; mariages, 21, soit, au total, 135 actes.

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENT
ECLAIRAGE, OBJETS D'ART
MOREL-GOYEZ, 29, rue Esquermoise, LILLE
LILLE 1902, MEMBRE DU JURY

WATTRELOS

LES RÉCEPTIONS DU JOUR DE L'AN. — L'Administration municipale a reçu hier à quatre heures, à la Mairie, les membres du corps enseignant, le receveur municipal, les services municipaux du Secrétariat de la Mairie et de l'Etat-civil, les services de la police et de la gendarmerie, et les ouvriers de la ville.

STATISTIQUE AGRICOLE. — Par décision préfectorale, M. Denis Dhallulin-Briet a été nommé membre de la Commission cantonale de statistique agricole en remplacement de M. Jules Delcroix-Delplanque, décédé.

TOURCOING

Les boîtes aux lettres

Pose de nouvelles boîtes. — La liste des anciennes. — Il en manque encore. — A la Marlière. — Des boîtes aux imprimés. — Insuffisance du service postal.

Comme on l'a pu voir déjà par le compte-rendu de la dernière séance du Conseil municipal que nous avons publié l'Administration des Postes doit faire procéder tout prochainement à l'installation de neuf nouvelles boîtes aux lettres dans les quartiers de la ville incomplètement desservis. Il n'est sans doute pas inutile de rappeler où seront posées ces nouvelles boîtes aux lettres : 1° à l'angle des rues du Blanc-Seau et d'Iéna ; 2° rue du Flocon, près du passage à niveau ; 3° à l'angle des rues Balzac et des Cinq voies ; 4° à l'angle des rues des Plats et du Virolois ; 5° rue Winoc-Choqueel, près de la gare aux marchandises ; 6° à l'Hôtel de Ville, place Victor-Hassebroucq ; 7° à l'angle des rues de la Malsence et Gay-Lussac ; 8° à l'angle des rues Colbert et de Fleurus ; 9° à l'angle des rues de la Fin-de-la-Guerre et de Venise.

Il y avait précédemment 28 boîtes aux lettres. Tous les Tourquennois n'en savent peut-être pas l'emplacement exact. Il ne paraît pas superflu de l'indiquer ne serait-ce qu'à titre de curiosité. Elles se trouvent : à l'angle des rues de Lille et de Wailly ; rue Saint-Jacques, rue Verte, rue du Moulin-Fagot, rue de Renaix, rue Winoc-Chocqueel, rue des Orphelins, place Thiers, rue de la Blanche-Porte, rue d'Anvers, rue de Lille, rue Nationale, à l'angle des rues de Gand et Saint-Blaise, rue de la Croix-Rouge, 188, rue du Touquet, rue de Roubaix. Celle-ci sera déplacée et mise au coin de la rue des Omnibus. Il y a en outre celles de la Gare principale, du boulevard Gambetta, de la gare des Francs, de la rue du Brun-Pain, qui sera transportée au coin des rues du Brun-Pain et de Bavai ; de la rue Fin-de-la-Guerre, de la rue de la Latte, de la place des Phalempins, du bureau d'Octroi, de la rue de Gand ; de la rue de la Croix-Rouge, 300 ; de La Marlière, du bureau auxiliaire du Blanc-Seau et de la rue de Mouvaux.

Ce n'est certes pas excessif, si l'on songe et à la population de la ville et des faubourgs et surtout à l'étendue.

Il ne faudrait pas comme quelques-uns se l'imaginent sans doute, que l'Administration des Postes ayant consenti ces poses de nouvelles boîtes se charge de la dépense. C'est à la ville qu'elle incombe et le Conseil municipal a voté à cet effet un crédit de 400 francs. Evidemment, il y a là une satisfaction donnée au public et à de nombreuses et fréquentes réclamations. Mais il faut espérer qu'il ne s'agit là que d'un commencement et qu'on complètera l'entreprise. En effet, même avec les neuf nouvelles boîtes, il y a encore des quartiers bien déshérités. Il ne faut citer pour exemple que La Marlière qui doit à son éloignement sans doute d'avoir, en toutes circonstances, fort peu de part aux bienfaits des administrations. Il y a à La Marlière, qu'une boîte aux lettres, celle du poste d'Octroi. C'est évidemment insuffisant. On sait quelle circonspection, une circonspection assurément déplacée, apportent certaines personnes à mettre du mystère autour des moindres actes de leur vie. Il leur déplaît, par exemple de faire savoir non seulement où et à qui ils écrivent, mais même qu'ils écrivent. Ces sentiments qui nous paraissent futiles existent et c'est un des motifs pourquoi la seule boîte aux lettres de La Marlière est fréquemment vide et c'est peut-être à cela que le quartier doit de n'en avoir pas obtenu une supplémentaire l'enquête administrative aurait prouvé que puisqu'il n'y avait pas de lettres dans la boîte de La Marlière, on y écrivait peu. Or, la véritable raison, nous assure-t-on, est qu'on n'aime pas à faire savoir aux douaniers qu'on a de la correspondance. Et on préfère aller à la Croix-Rouge.

En tout cas, il est inconcevable qu'à notre époque et dans une ville aussi industrielle et commerçante que la nôtre, alors que tout le monde peut avoir besoin d'envoyer des prospectus, des réclames, des journaux, des faire-part et imprimés de tous genres, la Marlière, ni la Croix-Rouge n'aient de boîte aux imprimés. Et d'autres quartiers sont dans ce cas. Il faut en revenir à ce que nous disions naguère : Tourcoing est certainement du côté du service postal une des localités les plus dépourvues et les plus mal desservies. Alors que tant d'autres villes du Nord sont avantagées de bureaux complets et de services auxiliaires que ne semblent justifier ni la population ni l'activité commerciale, il n'y a ici qu'un bureau central et qu'une recette auxiliaire au Blanc-Seau. Encore ferme-t-elle à sept heures du soir. Et pourtant le Blanc-Seau, par ses besoins et sa population, par suite de la distance aussi où il se trouve du Centre de Tourcoing, peut-être considérer comme une commune importante. Et tous les faubourgs de la ville sont dans le même cas. Est-ce qu'on ne va pas, enfin, réformer tout cela ? L'Administration des Postes et Télégraphes serait, certes, bien venue de donner suite à un vœu de l'honorable M. Barrois, pris en considération par le Conseil général dans une de ses dernières sessions et réclamant contre l'insuffisance chez nous du service postal.

LES VOLS DE LAINES

Cambriolage d'un atelier

La série des vols de laine continue, et les malfaiteurs se montrent de plus en plus audacieux. Après avoir opéré sur les camions en marche ou en stationnement, ils opèrent dans les fabriques, escaladant les murs, fracturant les portes.

Un nouveau vol vient d'être découvert, et cette fois, du moins, tout le fait espérer, les malfaiteurs auront des comptes à rendre à la justice.

Lundi matin, vers sept heures et demie, M. Paul Desmettre, laveur de laine, rue de Belle-Vue faisait sa ronde habituelle du matin dans ses ateliers. L'industriel ne fut pas peu surpris de constater la disparition de huit balles de laine cardée, pesant chacune de 50 à 60 kilos. La valeur totale de ces balles est d'environ 1.800 francs.

M. Desmettre inspecta les lieux, et constata que les malfaiteurs, pour pénétrer dans le lavage avait grimpé sur un mur de deux mètres de hauteur et servant de clôture à son lavage. L'établissement de M. Desmettre est situé rue de Belle-Vue, derrière se trouve un terrain vague assez étendu donnant sur le nouveau boulevard de l'Egalité. C'est de ce côté que les voleurs ont passé après avoir escaladé le mur, se trouvant dans les dépendances du lavoir, ils fracturèrent une porte. Ils n'avaient plus qu'à prendre dès lors. Les malfaiteurs qui devaient être assez nombreux, firent passer les balles volées par dessus le mur de clôture. Ils devaient être munis d'une balladeuse pour emporter le produit de leur cambriolage.

Aussitôt la constatation faite, M. Desmettre se rendit chez M. Delattre, commissaire de police du 2e arrondissement, où il porta plainte. Le magistrat a immédiatement ouvert une enquête. Le service de la sûreté avisé s'est mis en campagne pour retrouver les auteurs de ce cambriolage.

Les malfaiteurs ne resteront probablement pas impunis. En effet, le service de la sûreté de Roubaix est parvenu à les mettre en état d'arrestation dans cette ville.

Nous donnons d'autre part, des détails sur ces arrestations.

Le vol de la rue du Château

On se souvient du vol d'une balle de laine, commis mercredi soir vers six heures, rue du Château, sur un camion conduit par M. Soyez, domestique chez MM. Christory, filateurs, rue de Renaix. A la suite de l'enquête ouverte par M. Niéderat, commissaire de police du 3e arrondissement, un sieur Henri Vanoverschelde fut arrêté. M. Hermant, juge d'instruction à Lille, chargé de cette affaire, a, par commission rogatoire, demandé à M. Niéderat de recevoir la déposition de différents témoins.

Lundi matin, le commissaire a procédé à cette formalité et a fait parvenir au Parquet de Lille, les renseignements fournis par les personnes entendues.

M. Hermant continuera l'instruction de ce vol.

L'AFFAIRE DE LA RUE DE L'AMIDONNERIE

L'épilogue

Nos lecteurs se souviennent, sans doute, de la scène sanglante qui se déroula rue de l'Amidonnerie où des douaniers furent attaqués dans un estaminet par un groupe de rôdeurs. Deux de ceux-ci, Lorthioir, dit « Bébé » et Knockaert, avaient été condamnés le 6 novembre dernier par le tribunal correctionnel de Lille, le premier à 18 mois de prison et le deuxième à deux ans. Lorthioir et Knockaert avaient fait appel.

La cour de Douai, réformant, en l'aggravant, le jugement du tribunal de Lille, a condamné les deux coupables à chacun 3 ans de prison.

MORT D'UN ANCIEN AGENT DE SURETE. — M. Henri Castelin, agent de sûreté en retraite, ancien combattant de 1870-71, est décédé hier, dans sa 58e année. Ses funérailles auront le mercredi 2 janvier, à 11 heures du matin, en l'église Notre-Dame.

LA GRÈVE DES ETABLISSEMENTS VALENTIN-ROUSSEL. — Un groupe de grévistes des établissements Valentin-Roussel, mécontents des prétentions de certains de leurs camarades, a fait distribuer en ville l'appel suivant :

« *Aux ouvriers de chez Valentin-Roussel*

» Voilà sept semaines que nous sommes en grève

» Sommes-nous plus avancés que le premier jour ? Non.

» Nous laisserons-nous prendre aujourd'hui, le peu de liberté qui reste à l'ouvrier libre et indépendant en nous laissant imposer des factions (*sous peine d'amendes*) ou des réunions obligatoires au syndicat révolutionnaire ? Non.

» Quel sera le résultat :